



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces lunettes spéciales éclipses peuvent être achetées dans des magasins spécialisés, sur des sites internet spécialisés ou éventuellement chez certains opticiens et chez certains pharmaciens d'officine.

Ce produit n'est pas un objet de consommation courante et des ruptures de stock ont été enregistrées en France lors d'événements similaires du fait d'un manque d'anticipation des personnes souhaitant observer l'éclipse. La demande sera vraisemblablement très forte immédiatement avant le 12 août 2026.

Par ailleurs, même en cas de conditions météorologiques défavorables, il convient par précaution de se munir de lunettes spéciales pour toute observation du phénomène.

En outre, pour les populations souhaitant observer le phénomène, il est également recommandé de se prémunir contre les coups de chaleur lors de l'observation (porter une casquette ou un chapeau et des vêtements clairs, s'hydrater, utiliser une crème solaire...) et de respecter les consignes données par les autorités locales notamment concernant les rassemblements, la sécurité routière et la sécurité en mer.

3- Diffusion des messages de prévention

Les informations sur l'éclipse et les messages de prévention peuvent être diffusés, dès réception du MISP, par les professionnels de santé (pharmaciens d'officine, ophtalmologues).

Je vous remercie de votre collaboration.

Sarah SAUNERON

**Directrice Générale Adjointe de la
Santé**

Original signé